



CANADA

Débats du Sénat

1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 143 • NUMÉRO 78

PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Deuxième lecture du projet de loi C-288

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 20 mars 2007

LE SÉNAT

Le mardi 20 mars 2007

[Français]

PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mitchell, appuyée par l'honorable sénateur Trenholme Counsell, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-288, Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto.—(L'honorable sénateur Tkachuk)

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma profonde déception ainsi que celle des sénateurs de ce côté suite à des propos qui ont été tenus à l'égard de la priorité accordée au projet de loi C-288.

Comme vous le savez, le projet de loi C-288 est une priorité pour les Canadiennes et les Canadiens, ainsi que pour les sénateurs de ce côté de la Chambre. Honorables sénateurs, le Sénat a reçu le projet de loi C-288, qui vise à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto, le 15 février 2007. La veille, le 14 février, ce projet de loi avait été adopté par une majorité de députés de l'autre endroit. Dès le 20 février, c'est-à-dire à la séance suivante du Sénat, le sénateur Mitchell a parlé en deuxième lecture de cet important projet de loi.

Suite à cela, le gouvernement ne s'est pas empressé pour que son porte-parole prenne la parole. Lorsque d'autres sénateurs ont manifesté leur intérêt à parler dès que possible au sujet de ce projet de loi de grande importance, dans un esprit de coopération et de respect des traditions et des coutumes de cet endroit, nous avions accepté, de bonne foi, de déroger à l'application du paragraphe 37(3) afin de permettre à certains de nos honorables collègues de participer au débat sur ce sujet très important, sans toutefois enlever au porte-parole du gouvernement au Sénat les 45 minutes promises.

Nous avons conclu cette entente temporaire de bonne foi dans un esprit de coopération et ce, malgré le fait que nous voulions procéder dès que possible.

[Traduction]

Honorables sénateurs, vous pouvez donc imaginer ma consternation et ma déception, et celles de mes collègues, lorsque nous avons lu les commentaires que madame le leader du gouvernement a faits au journal *The Hill Times*. Selon *The Hill Times*, madame le leader du gouvernement ne percevrait pas beaucoup d'insistance de la part de l'opposition. Elle aurait dit : « Ils ne nous ont certainement pas poussés à agir rapidement dans ce dossier. »

Ce n'est pas du tout le cas, honorables sénateurs. C'est tout à fait faux. En fait, nous avons fait part au gouvernement de la grande importance de ce projet de loi et de notre désir d'agir le plus rapidement possible. Dans ses remarques, le sénateur a dit, et je cite : « Ce qu'il nous faut, c'est quelque chose dont nous sommes privés : le leadership. »

Notre collègue, madame le sénateur Chaput, a dit dans son discours, et je cite : « Je ne voudrais pas que l'on joue trop longtemps le jeu politique avec l'avenir de notre planète et l'avenir de mes petits-enfants. »

Il ne faisait aucun doute que nous tenions à agir le plus rapidement possible. Nous avons fait preuve de courtoisie envers nos collègues d'en face et conclu une entente provisoire et il semble maintenant que l'on considère que nous n'avancions pas suffisamment vite dans un dossier d'une aussi grande importance pour les Canadiens et pour l'avenir de notre planète. Le gouvernement actuel, que vous représentez, nous demande d'agir rapidement et efficacement. Puisque, selon les propos de votre leader, vous n'avez pas besoin de temps, nous exhortons le Sénat à adopter dès aujourd'hui ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour que nous puissions le renvoyer immédiatement au comité.

Honorables sénateurs, je propose que la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-288 soit adoptée.